FONDÉ EN 1891

Dimanche 20 Mars 1921

LE NUMÉRO 15 CENTIMES

# L'Egalité

LE NUMÉRO 15 CENTIMES

DE ROUBAIX-TOURCOING

A LA CHAMBRE

## Dix sous au lieu de cinq pour écrire à l'étranger

### L'ancien régime reste appliqué dans la zone frontière

Paris, 18 mars. — La séance est ouverte à 9 h. 40, sous la présidence de M. RAIBERTI.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant approbation des conventions et arrangements de l'Union postale universelle signée à Madrid, le 30 novembre 1920.

M. Paul Laffont, sous-secrétaire d'Etat aux P. T. T., fait connaître que le tarif international des lettres est porté de 25 centimes à 50 centimes. L'augmentation n'est donc pas aussi forte que certains le croyaient par erreur.

D'autre part, répondant à M. Emmanuel Brousse, au sujet du régime dans la région frontière, le sous-secrétaire d'Etat déclare qu'une zone de 30 kilomètres continuera à bénéficier du régime intérieur.

Le projet est ensuite adopté à l'unanimité.

### *Le paiement par annuités des dommages de guerre*

La Chambre adopte sans débat le projet de loi tendant à modifier et à compléter les articles 152 à 159 de la loi du 31 juillet 1920, autorisant le paiement, par annuités, des indemnités dues aux sinistrés, dont la perte subie est au moins égale à un million.

### *La base de l'impôt sur les bénéfices agricoles*

On discute ensuite le projet fixant pour 1921 les coefficients maxima applicables, par nature de culture, à la valeur locative des terres exploitées, pour l'évaluation du bénéfice devant servir de base à l'impôt sur les bénéfices de l'exploitation agricole.

M. Ambroise RENDU propose un amendement fixant les minima et maxima de 0,50 à 1.50.

Si, dit-il, l'agriculture veut payer ses impôts, il ne faut pas lui demander davantage.

Après un long débat, M. Doumer accepte l'amendement qui est adopté, ainsi que l'ensemble du projet.

Séance levée à midi.

### *L'acquittement des communistes*

Paris, 18 mars. — La séance est ouverte à 16 h. 10, sous la présidence de M. Raoul PERET.

M. Briand est au banc du Gouvernement.

La date de l'interpellation de Berthon, sur les conséquences de l'acquittement des Communistes par les jurés de la Seine, est fixée à la suite des autres.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des interpellations de MM. Barthe et Lesaché, sur le trust de la meunierie et du blé.

### *Trusts et spéculations*

M. BORGEON, député de la Marne, demande qu'une commission soit nommée avec les pouvoirs judiciaires les plus étendus et que Barthe, ayant renoncé à son immunité parlementaire, cette commission renvoie, s'il est coupable, M. Vilgrain devant un tribunal correctionnel. S'il ne l'est pas, qu'elle renvoie Barthe devant la Cour d'Assises pour répondre du délit de diffamation.

BARTHE s'écrie :

« Oui, j'ai dit que la fortune de M. Vilgrain avait été mal édifiée, pendant les malheurs de la Patrie. Ce sera avec joie que j'irai devant la Cour d'Assises, dénoncer les tripoteurs du ravitaillement. Oui, j'accepte la levée de l'immunité parlementaire ; nous ferons la preuve de tout ce que nous avons avancé ».

M. BONNEVAYE, garde des Sceaux, demande à la Chambre de bien vouloir lui permettre de poursuivre cette action et de faire confiance aux magistrats.

Après un débat concernant la liquidation des stocks au cours duquel M. PAISANT, Sous-Secrétaire d'Etat aux Stocks fut pris à partie, la clôture est prononcée, et le président donne lecture de sept ordres du jour déposés.

### *Confiance au Gouvernement*

La priorité de l'ordre du jour de M. MEUNIER faisant confiance au Gouvernement pour prendre l'initiative de toute mesure susceptible de prévenir l'accaparement des céréales et déférer à la justice les faits délictueux, ainsi que pour réaliser le retour prochain à la liberté du commerce des grains, repoussant toute addition et passant à l'ordre du jour, est adoptée par 470 voix contre 91, et l'ordre du jour est voté à mains levées au fond.

La séance est levée à 19 h. 40.

Séance mardi, à 9 h. 30. Suite de la discussion du projet en faveur des familles nombreuses.

## L'Injustice fiscale

### *Une édifiante comparaison*

Le ministre des Finances vient de publier les statistiques relatives au produit des impôts cédulaires sur le revenu.

On sait qu'en dehors de l'impôt général sur le revenu, les diverses branches de l'activité productrice constituent autant de cédules dont le revenu fait l'objet de taxes spéciales. C'est ainsi qu'il y a un impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux, un impôt sur les bénéfices des professions non commerciales, et un impôt sur les bénéfices agricoles.

C'est précisément en comparant, dans les statistiques, le produit de ce dernier impôt avec le produit du premier, que l'on est frappé de la véritable injustice fiscale que révèle cette comparaison.

Il y a 35.000 cultivateurs seulement qui sont assujettis à l'impôt sur les bénéfices de leur profession, et ces bénéfices se montent à 138 millions, donnant lieu à une imposition de 2 millions 250 mille francs.

Il y a 950.000 commerçants assujettis. Leurs bénéfices imposés atteignent 6 milliards, et l'impôt prélevé sur ces bénéfices n'est pas inférieur à 280 millions !

En outre, les bénéfices industriels et commerciaux ont à payer ou ont payé 12 milliards au titre d'impôt sur les bénéfices de guerre. Les bénéfices agricoles ont payé ou ont à payer rien.

Certes, il ne faut pas prendre au pied de la lettre le principe de l'égalité devant l'impôt. L'encouragement à l'agriculture vaut bien qu'on la traite en privilégiée. Mais quand on voit les cultivateurs vendre leurs produits à des prix qui ne permettent pas de dire qu'ils perdent après, on ne peut s'empêcher de trouver qu'on leur fait la part un peu trop belle en face des charges fiscales qui pèsent sur l'industrie et le commerce. — E. V.

## Un accord Franco-Allemand pour la reconstruction du Nord

### IL A ETE CONCLU PAR LES SYNDICATS

Paris, 18 mars. — Le « Peuple », organe de la C. G. T., publie le texte d'un accord conclu entre le secrétaire de la Fédération française du bâtiment et les dirigeants des Syndicats ouvriers d'outre-Rhin, en vue d'une coopération pour la reconstruction du Nord de la France.

La contre-révolution Russe a subi un grave échec

## Cronstadt a été pris par les troupes soviétiques

### Les insurgés ont coulé les vaisseaux de guerre

Une dépêche d'Helsingfors, datée du 17 mars, à 23 heures, de source anglaise, signale que 800 soldats de Cronstadt qui viennent d'arriver en Finlande, annoncent que Cronstadt a capitulé.

Le correspondant du « Daily Hérald », à Riga, télégraphie à son journal, en date du 17 mars: « Hanietzky, représentant des soviets ici, m'affirme que Cronstadt a été capturé par les troupes soviétiques. Hanietzky a reçu directement de Moscou des informations officielles à ce sujet ».

D'autre part, on mande de Riga, 17 mars, au « Daily Express » : « Un télégramme de Tchitcherine annonce la prise de Cronstadt par les bolchevistes ».

Les fugitifs arrivés aujourd'hui de Cronstadt à Terijoki, racontent qu'une attaque générale a commencé contre la ville. Elle a été préparée par un tir d'artillerie foudroyant, effectué dans la matinée.

Trois heures après, les bolchevistes ont attaqué sur la glace de la direction d'Oraniénbaum et, en même temps, les Chinois de Bachkir ont attaqué de la direction de Systèrback. Selon quelques renseignements, Cronstadt se serait déjà rendu; selon d'autres, la situation serait critique. Un grand nombre de fugitifs sont arrivés par la glace.

On a reçu à Paris confirmation indirecte de la cessation de l'insurrection et de la résistance des antibolchevistes de Cronstadt.

Depuis jeudi matin, la canonnade a cessé. On n'a plus reçu de radiotélégramme de Cronstadt, d'où l'on conclut à la capitulation des insurgés.

De source anglaise, on annonce que les contre révolutionnaires en se retirant de Cronstadt, ont fait sauter les vaisseaux de guerre « Pétropavlosk » et « Sébastopol ».

Le général Koslovski est aussi arrivé en Finlande.

### Les ouvriers moscovites ont tenté une nouvelle révolte

Riga, 18 mars. — Les ouvriers de Moscou ayant tenté une nouvelle révolte, plusieurs centaines d'entre eux ont été tués par les troupes lettones.

## Bonneteurs Internationaux

### *Ces "Messieurs" opéraient près des stocks britanniques*

UNE DIZAINE D'ARRESTATIONS

Le « Réveil » a relaté, il y a quelques semaines, l'arrestation, par la police mobile, des nommés Landrieux Isidore, dit « Zizi », sujet belge, domicilié à Bruxelles, arrestations bientôt suivie de celle des frères Wynckels Henri-Cyrille, dit « le Gros Emile », et Wynckels Henri-Joseph, dit « L'Jaune », tous deux originaires de Roubaix. C'est à la suite d'une plainte déposée entre les mains de M. Benoit, l'actif commissaire divisionnaire, chef de la 2e brigade de police mobile à Lille, par M. Anzel Félix, industriel à Ussel, dans la Corrèze, que ces trois individus furent appréhendés et mis à la disposition du parquet de Boulogne-sur-Mer. Rappelons brièvement les faits.

« ALLONS, MESSIEURS, UNE PETITE PARTIE EN ATTENDANT LA VENTE ! »

Le 29 novembre dernier avait lieu à Rinxent-Marquise, une vente aux enchères d'une partie des stocks de l'armée britannique. Et ce jour-là, dès la première heure, un grand nombre de commerçants et industriels, venus de toutes les directions ,débarquaient en cette localité et se répandaient, en attendant l'ouverture de la vente, dans les différents cafés de l'endroit.

M. Auzel, qui était du nombre, en descendant du train, se rendit dans un de ces établissements pour y prendre une consommation. Il était attablé de quelques minutes, qu'un monsieur, à la mise recherchée, liait conversation avec lui. L'inconnu expliqua qu'il arrivait en droite ligne de Paris et qu'il espérait bien faire de bonnes affaires avec le service de liquidation des stocks, etc., etc.

Il parlait toujours, quand à une table voisine, un monsieur, à la mise non moins recherchée, sortit de sa poche un jeu de cartes. Qui joue un cigare, un verre ? fit ce dernier en battant ses cartes.

Aussitôt, de toutes les tables, plusieurs joueurs s'approchèrent, et en moins d'un instant, les parties étaient engagées.

MAIS LA POLICE FUT PREVENUE ET ARRETA PLUSIEURS DES BONNETEURS

M. Anzel, entraîné par l'ami de recontre, en fit autant et en deux coups de cartes, se voyait délesté d'une somme de 7.000 francs. Convaincu qu'il avait été victime d'escrocs, l'industriel porta plainte et c'est ainsi que M. Liger, commissaire de police mobile, mettait successivement en état d'arrestation Landrieux, le teneur de partie, et deux de ses « barons », les frères Wunckels.

Sept de leurs complices, les nommés Parsis Auguste, Guelton Edouard, Derzelle Gustave, Bruyneele Alphonse, Cappaert Désiré, Binteim Emile, comme les frères Wunckels, natifs de Roubaix, et le sieur Marchant Jean, dit « Jean le Bruxellois », ayant réussi à s'enfuir, des mandats d'arrêt furent lancés contre eux par M. Sentis, juge d'instruction à Boulogne-sur-Mer, et c'est en vertu de ces mandats que Derzelle, Bruyneele, Cappaert et Binteim ont été dirigés hier, de Rouen, où ils avaient été arrêtés il y a une quinzaine de jours pour les mêmes faits, sur Boulogne-sur-Mer.

...ET TOUTE LA BANDE SERA BIENTOT COFFREE

Quant à Parsis, Guelton et Marchant, réfugiés en Belgique, leur arrestation n'est pas qu'une question d'heures.

Tous ces individus sont titulaires de plusieurs condamnations pour escroqueries au bonneteau; ce sont des professionnels de ce jeu, opérant tantôt en France, tantôt en Belgique.

Leur champ d'opérations depuis un certain temps, était les camps de liquidation des stocks. Dès qu'une vente avait lieu sur un point quelconque, toute la bande arrivait. Se mêlant aux groupes d'acheteurs, toujours porteurs de sommes importantes, feignant de ne pas se connaître, ils se livraient à leur jeu favori et parvenaient ainsi à escroquer aux personnes par trop crédules, des sommes d'argent importantes.

FOLIES CRIMINELLES

## Un mineur jaloux a tué sa femme à Hénin-Liétard

### Il s'acharna sur le corps de sa victime et blessa son enfant

Une nouvelle tragique, colportée de porte en porte à la première heure, souleva hier la plus grosse émotion dans la ville meurtrie d'Hénin-Liétard.

Un crime horrible, dû à la jalousie et à la folie du meurtrier, venait d'être commis en effet, dans une maison coquette de la localité, habitée par Mme Pinteau, née Gogez Zélie, ménagère âgée de 37 ans, et ses deux enfants, âgés de 12 et 7 ans.

La nouvelle fut accueillie avec d'autant plus de surprise que le drame se déroula sans qu'aucun indice ne l'ait fait prévoir.

Quel était le criminel, et quel mobile avait armé son bras ?

Dans une mare de sang, la victime gisait en effet, la face affreusement mutilée et tailladée. Les blessures profondes qu'elle portait témoignaient que l'assassin avait frappé avec une violence inouïe.

Ce dernier étant resté sur les lieux du crime, aucun doute ne pouvait subsister. La pauvre femme avait été tuée par son mari.

### Un mari jaloux et déséquilibré

Hippolyte Pinteau, 38 ans, mineur, demeurant à Noyelles-Godault, hameau de la Borne des Loups, l'auteur du crime atroce, était connu dans la région comme un mari jaloux et incorrigible. Faible d'esprit, la jalousie légendaire et non motivée l'obsédait au point qu'en juillet 1920, il dut être interné à l'asile départemental de Lommelet, pour aliénation mentale.

Au contact des autres internés, il ne tarda pas, toutefois à se révéler, comme un homme relativement calme et nullement dangereux.

Après un séjour d'un mois, il fut relâché, paraissant avoir recouvré complètement sa raison, malheureusement perdue.

Comme il tendait à sa femme la vie intenable, elle résolut de le quitter. Ce n'est que depuis six semaines environ qu'elle était revenue habiter avec lui, dans une maisonnette quasi élégante, qui paraissait devoir offrir toutes les garanties du bonheur aux époux et à leur famille.

Le caractère de Pinteau ne changea guère pourtant. Sa jalousie incurable le possédait continuellement. Toujours obsédé, l'ouvrier mineur voyait sa femme partout.

« Elle me trompe ; je suis sa dupe », disait-il à qui voulait l'entendre.

Rien cependant ne faisait prévoir l'horrible tragédie qui allait se dérouler dans la nuit de jeudi à vendredi.

Pinteau, en effet, ne proféra aucune menace et ne fit part à personne de ses desseins criminels.

### Le ciseau meurtrier

Dans la soirée de jeudi, les deux époux s'étaient rendus chez une parente, à Noyelles-Godault, pour prendre un repas en commun.

Le ménage ne paraissait pas en désaccord. Tard dans la soirée, le mineur et sa femme rentrèrent à leur domicile.

Vers 4 heures du matin, une violente discussion s'éleva entre les conjoints. Pinteau, fou de jalousie, indisposé par l'idée fixe qu'il avait, reproche à sa femme sa triomphante.

Celle-ci, de son côté, s'efforçait, preuves à l'appui, de lui faire entendre raison. Soudain, les yeux du mari s'allumèrent d'une lueur étrange. Fou de rage, voyant rouge, il s'empara d'un ciseau à bois qui se trouvait sur l'appui de la fenêtre, et s'élança sur la malheureuse. Les enfants, un garçon de 7 ans et une fillette de 12 ans, témoins de la scène, poussèrent des cris d'effroi, mais rien n'attendrit le criminel, qui frappa avec une violence inouïe.

Atteinte à la tempe d'un coup de l'instrument tranchant, l'épouse s'écroula sur le parquet de la chambre. Le coup porté avait été mortel.

La fillette s'élança pour protéger sa mère, mais le déséquilibré ne se laissa pas arrêter par le faible obstacle qui le séparait de sa victime. A tors et à travers, il continua à frapper dans le vide. La pauvre petite reçut à la nuque un violent coup de l'arme meurtrière, et sept coups sur les doigts de la main droite. Affolée, elle s'enfuit dans la rue, tandis que l'énergumène, la face convulsionnée s'acharnait sur le cadavre, lui tailladant atrocement la face.

Son horrible crime accompli, Pinteau resta sur place, absolument pétrifié, dans une attitude de statue. Puis paraissant se rendre compte de son acte, il se mit à pleurer abondamment.

La gendarmerie, avertie par les voisins, ne tarda pas à arriver sur les lieux, se livra à une première enquête et mit le meurtrier en état d'arrestation.

Le Parquet de Béthune, prévenu, descendit dans l'après-midi d'hier.

L'état de la fillette n'inspire aucune inquiétude. Le désespoir des enfants est poignant.

## Fou de rage un italien tuait femme et enfants

### *Il a été désarmé par sa belle-fille âgée de 15 ans*

Marseille, 18 mars. — Ce matin, vers 5 h., au cours d'une discussion, le forgeron italien Ottavio Tortoli, devint fou de rage et blessa grièvement sa femme, Philiméni Meoni, de plusieurs coups de couteau à la poitrine. Il tua ensuite son fils âgé d'un an.

Tortoli, qui tentait ensuite de tuer ses deux autres enfants, a été désarmé par sa belle-fille, âgée de 15 ans, qu'il a blessée à l'omoplate gauche.

Le meurtrier a été arrêté.

Il a déclaré avoir commis son crime parce que sa femme lui avait déclaré que les trois enfants n'étaient pas de lui.

## Tête pour Tête

### ON VA GUILLOTINER UN HOMME QUI EGORGEA SA FEMME

Bourg, 18 mars. — Après de longues audiences, la cour d'assises de l'Ain a condamné à la peine de mort Alfred Péchu, 27 ans, cultivateur à Bourg, qui frappa sa femme enceinte à coups de rasoir à la gorge. Puis, voyant que la mort ne venait pas assez vite, accroupi sur la blessée, il abandonna son rasoir ébréché pour un couteau de poche et lui trancha la gorge jusqu'aux vertèbres.

Péchu est demeuré impassible au prononcé du jugement.

## Est-ce le record dans la Basoche ?

### UN CLERC DE NOTAIRE TRAVAILLE DEPUIS 63 ANS DANS LA MÊME ETUDE

La « Basoche », de Paris, vient de décerner une médaille d'honneur à M. Joseph Le Tyrant, clerc de notaire à Chateladren. M. Le Tyrant travaille depuis soixante-trois ans dans la même étude. Il n'a d'ailleurs pas la médaille du travail.

## Le feu assassin

### DOUZE VICTIMES DONT TROIS MORTS

Senlis, 18. — Un incendie s'est déclaré hier matin dans les baraquements situés à Boran. Deux soldats et un civil ont péri dans les flammes. Neuf soldats ont été blessés ou brûlés.

Le sous-préfet de Senlis s'est transporté sur les lieux, accompagné du maire. Les causes de l'incendie sont inconnues.

EN DETENTION PERPETUELLE

## Paoli Schwartz expiera ses crimes contre la France

### Cette peine lui a été infligée par le Conseil de guerre de Lille

Hier, dans la salle habituelle de la Citadelle de Lille, dans une atmosphère glaciale, parmi un public indifférent et probablement méprisant, Paoli Schwartz, de nationalité française, a comparu devant le Conseil de guerre de la 1re région, présidé par M. le colonel Rousseau.

Nos lecteurs se rappellent, par nos précédents articles, le triste rôle que l'accusé a rempli, notamment contre la population lilloise, au cours de l'occupation. D'un mot, nous le rappelons.

SES ANTECEDENTS

Schwartz avait évidemment des dispositions naturelles pour remplir la mauvaise besogne qui lui est actuellement reprochée : âgé de 34 ans, né à Corti (Corse), d'un père qui était commissaire de police au compte du gouvernement français et qui se livra à l'espionnage au profit de l'Allemagne, il avait de quoi tenir les tristes promesses qu'il a exécutées, misérablement, contre ses compatriotes.

Français, à la guerre, mauvais français, sans doute, il s'engagea alors spontanément dans l'armée allemande et en raison de ses relations et de ses aptitudes... professionnelles, il fut bientôt attaché à la police du kaiser.

Et c'est ainsi qu'après avoir opéré à Mézières, il vint à Lille, où il se fit l'auxiliaire de la « kommandantur » pour les perquisitions tracassières contre nos concitoyens et les recherches suivies d'arrestation des soldats restés cachés dans Lille, après la défense d'octobre 1914.

L'ACCUSATION

L'ordonnance de mise en jugement de M. L. Gimind et le 1er C. A. mentionne les accusations suivantes :

1. Insoumission à la date du 28 décembre 1911.

2. Port d'armes contre la France, étant Français, en s'engageant dans l'armée allemande, en août 1914.

3. Intelligences avec l'ennemi, en se mettant au service de la police secrète militaire allemande, pour surveiller les populations des régions occupées.

QUID DE SA NATIONALITE !

Au seuil des débats, une question préjudicielle sur la nationalité de l'accusé, est soulevée par Me Moitier, avocat, son défenseur.

Après les explications de M. le commandant Panly, commissaire du gouvernement, qui rappelle l'origine de Schwartz, né de père français, en territoire français, et, par conséquent français, sans discussion possible, Me Moitier estime que, par son option pour l'armée allemande, son client est en possession d'état de nationalité allemande. Il dépose des conclusions.

Après délibération, le Conseil estime que le prévenu avait bien la nationalité française avant le mois d'août 1914, et passe outre aux débats.

L'INTERROGATOIRE

Schwartz s'exprime dans un français assez pur, avec un fort accent étranger, mais se trouve fort embarrassé pour répondre à M. le colonel Rousseau, président, qui précise son essai d'espionnage en 1911, en Alsace-Lorraine.

LES TEMOIGNAGES

Les témoins, au nombre de quatorze, n'apportent dans ces débats plutôt monotones, aucun détail nouveau.

LA CONDAMNATION

Après un réquisitoire de M. le commandant Pauly et une plaidoirie de Me Moitier, le Conseil, après avoir donné acte au défenseur des conclusions par lui déposées, condamne le traître Schwartz à la peine de la déportation perpétuelle dans une enceinte fortifiée.

Nous croyons savoir que Schwartz va se pourvoir en cassation.

## LES "DAMES A LA MALLE" SE DISENT INNOCENTES

### ET ELLES NE VEULENT PAS ÊTRE LIBERÉES L'UNE SANS L'AUTRE

Paris, 18 mars. — Mlle Paul Jacques a été interrogée hier en présence de son défenseur, Me Raymond Hubert.

« Je suis innocente, monsieur le Juge, a-t-elle dit en terminant, et je renouvelle mes protestations en vous demandant la liberté ; mais si je dois avoir cette liberté en dénonçant ma mère, qui est innocente comme moi, j'aime mieux y renoncer pour toujours. »

## Comme dans le Far-West

### DES BANDITS ESPAGNOLS ONT FAIT LE SIEGE D'UNE FERME FRANÇAISE

Perpignan, 18 mars. — Cinq bandits espagnols, armés de poignards et de revolvers, ont fait le sac du mas Nou, situé à deux kilomètres de Perthus, village frontière. Les fermiers étant allés chercher du renfort, une véritable bataille s'engagea, au cours de laquelle un fermier voisin, Pierre Saqué, ancien combattant, âgé de 24 ans, a été grièvement blessé. Les bandits sont en fuite.

## LE PÉLERINAGE A ROME ÉTAIT UNE ESCROQUERIE

### L'ABBÉ QUI LA PRATIQUAIT A ÉTÉ ARRÊTÉ

Vichy, 18 mars. — La police a arrêté aujourd'hui l'abbé Alphonse Villard, âgé de 51 ans, domicilié à Nice, qui pratiquait l'escroquerie « au pèlerinage à Rome ».

Au moyen d'annonces qu'il faisait dans les journaux, l'abbé réussit à se faire remettre d'importantes sommes par de nombreuses personnes désireuses de prendre part à ce pèlerinage imaginaire.

## Ecrasé sous un mur à Villers-au-Flos

### APRÈS AVOIR SAUVÉ SON CHEF D'ÉQUIPE, UN JEUNE OUVRIER PÉRIT VICTIME DE SON DÉVOUEMENT.

Le jeune Louis D'Hermy, 16 ans, travaillait dans une équipe occupée à la démolition d'un mur du château de Villers-au-Flos, dans l'arrondissement d'Arras, et venait de se porter — avec deux de ses camarades de chantier — au secours du chef d'équipe, M. Coupé, pris sous les débris d'un plancher subitement effondré, et d'où M. Coupé fut retiré sain et sauf, quand un pan de mur, s'écroulant à son tour, s'abattit sur le malheureux D'Hermy, qui fut enseveli sous les décombres.

Dégagé avec toute la célérité possible, il expirait un quart d'heure après ce terrible accident.

## La Sténo-Dactylo du Roi des Champignons

### GRAND DRAME AMÉRICAIN

Les Transatlantiques prétendent ne s'étonner de rien; mais ils ont émotifs à l'extrême. Dans ce pays où le mariage est une institution sacro-sainte, qui ne se conçoit pas sans son inévitable corollaire, le divorce..., le moindre scandale conjugal prend une importance capitale. Et c'est ainsi que toute l'Amérique suit actuellement avec un palpitant intérêt l'histoire de Clara Hamon, la belle Américaine accusée d'avoir tué son oncle par alliance, Jake Hamon, le roi de l'huile et du champignon, et que juge en ce moment la petite cour perdue d'Adimore, dans le lointain Oklahoma. Il est vrai que l'aventure a tout du meilleur roman-feuilleton et est bien digne de passionner les foules.

Clara Hamon, qui s'appelait alors Clara Smith, devenait en 1913 la sténo-dactylo et le secrétaire particulier du colonel Jake Hamon, commerçant en huiles et grand cultivateur de champignons. Jake était marié et père de dix enfants. Il fit néanmoins de sa dactylo sa maîtresse et l'emmena dans l'Oklahoma, laissant à Chicago sa femme et ses enfants. Ils vécurent ensemble comme un ménage bien tranquille. Puis, quand il fut fatigué de sa maîtresse, il la maria à son neveu. Et Clara Smith devint alors Clara Hamon, la nièce par alliance de son amant !

Ce qui n'empêcha pas d'ailleurs l'oncle de reprendre par la suite ses relations avec sa nièce... Puis, devenu riche, ayant conquis le titre de Roi des Huiles et du Champignon, il se dit que le moment était venu d'adopter une conduite. Il décida de faire venir près de lui sa famille et de rompre entièrement avec sa vie passée, qui ne semblait pas extrêmement rangée. Ce mari peu fidèle était, en effet, aussi un ivrogne brutal... Bref, c'est à ce moment-là que le drame éclata.

La jeune femme était allée se promener dans son automobile. Quand elle rentra, le colonel, très excité, plus ivre, dit-elle, qu'elle ne l'avait jamais vu, lui fit une scène terrible... Un couteau traînait sur une table : il voulut s'en emparer. Elle sortit alors son revolver et, sous sa protection, essaya de se sauver... Elle vit son amant s'emparer d'une chaise pour la frapper. Elle tira...

Elle voulut alors appeler un docteur. Mais il refusa, disant qu'il irait lui-même à la clinique. Il s'y rendit en effet. Le lendemain, il était mort.

Ce jour même, Clara Hamon avait fui : elle s'était réfugiée au Mexique. Quelques semaines après elle venait, d'elle-même, se remettre aux mains de la police du Texas.

Aux journalistes accourus, elle faisait le long et dramatique récit de tout ce qu'elle avait subi de la part du colonel qui la tenait sous la terreur de sa perpétuelle menace et qui avait sur elle une emprise farouche dont elle n'avait pu se défaire malgré tous ses efforts.

Mais en face d'elle, se dressait, accusatrice, impitoyable, la veuve du mari infidèle ! Elle a pris pour défendre sa cause le fameux avocat James O'Brien, qui fut de longues années attorney général à la Cour de Chicago et qui dut à son implacable sévérité le surnom de « Ropes » — la Corde. Mme Jake Hamon accuse la jeune femme de lui avoir volé son mari et d'être la cause de son exil et de celui de ses enfants. C'est la lutte engagée entre les deux femmes : l'une qui défend sa vie, l'autre qui soutient sa vengeance...

Il semble cependant que la meurtrière ait mis de son côté la sympathie de la foule. C'est dans la petite ville d'Ardtmore que ruée curieuse des rudes cowboys de la Prairie et des pétroliers de l'Oklahoma vécu où elle leur apparaît dans le rôle de la belle opprimée. Et les débats se déroulent au milieu de cette assistance mêlée de ranchmen et de mineurs qui dévisagent en silence, mais comme prêts à prendre part au procès, les acteurs du drame. Déjà, une parole un peu vive de l'avocat de la veuve à l'égard de la mère de l'accusée a fait sortir les revolvers des étuis et mis en vif émoi les shérifs. C'est décidément une affaire appelée peut-être à un grand retentissement !...

## Voleur, incendiaire, assassin et... condamné à mort

Coutances, 18 mars. — Le 24 octobre, des habitants de la Chapelle-en-Juger (canton de Marigny) apercevait une fumée qui s'échappait d'une chambre occupée par Mme Sebire, née Genest, âgée de 68 ans, pénétrèrent dans la pièce. Ils trouvèrent, dissimulé sous un amas de chiffons et des vêtements imbibés d'essence, auxquels le feu avait été communiqué, le corps de Mme Sebire, en partie carbonisé. La victime avait été tuée la nuit à coups de revolver.

Le même jour, on dérobait à M. Morice, habitant la même localité, 600 francs en billets de banque et 10.000 francs de bons de la Défense nationale, et l'on trouvait chez lui des objets qui avaient été volés chez Mme Sébire.

Les soupçons se portèrent immédiatement sur Emile Genest, âgé de 29 ans, neveu de Mme Sebire et ancien domestique de M. Morice. Genest, qui habitait Grenoble, avait été aperçu ce jour-là dans la localité. Il fut arrêté quelques jours après à Grenoble.

L'inculpé, qui est assisté par Me Noël, avocat à Coutances, interrogé par le président, avoue son crime. Il déclare avoir tué la veuve Sebire dans la chambre parce qu'elle était survenue au moment où il fouillait les meubles. Il déclare, en outre, avoir trouvé 25 francs chez la veuve Sebire et 400 francs chez M. Morice.

Les dépositions des témoins à charge, qui sont au nombre de sept, ne sont pas contredites par Genest, qui a été condamné à mort.

## Pour protéger une Industrie du Nord

### DEGUISE RECLAME LE RELÈVEMENT DES TARIFS DOUANIERS SUR LES BRODERIES IMPORTÉES.

Paris, 18 mars. — Ringuier, député de l'Aisne, a déposé son rapport sur la proposition de loi de Deguise, ayant pour objet de modifier l'article 459 bis du tarif des douanes, concernant les broderies mécaniques et autres. Le rapporteur estime qu'en raison du chômage qui sévit dans cette industrie (95 %), il est indispensable de relever les tarifs actuellement appliqués aux broderies importées, notamment de Suisse et d'Allemagne, pour protéger cette industrie si prospère avant guerre dans la région de Saint-Quentin et Caudry.

## Le Roi de Suède rend visite au Président de la République

Paris, 18 mars. — Le roi de Suède, Gustave V est arrivé à Paris, à 8 heures, par l'express de Strasbourg.

Le roi est parti en automobile pour l'Hôtel de la légation.

Le roi de Suède s'est rendu, ce matin, à l'Elysée, où il a eu une entrevue avec le président de la République qui l'a retenu à déjeuner.

# ROUBAIX

Bureaux : 39, rue Pauvrée. — Téléphone 9-53

### *L'anniversaire de la Commune*

UNE CONFERENCE DE RAPPOPORT.

Le citoyen Rappoport a été reçu hier soir, à 7 heures, à la gare de Roubaix, par la Commission administrative de la section communiste de Roubaix. Plus de 2.000 personnes étaient alors présentes à la gare.

On se forma en cortège, et précédé de la fanfare « La Paix » jouant l' « Internationale », on arriva à « La Paix ». A ce moment, l'affluence était si considérable que les trois quarts au moins des assistants ne purent trouver place dans la salle, où devait avoir lieu la conférence.

VERSTRAETE, conseiller municipal, fut élu président de séance et proposa, — ce qui fut adopté à l'unanimité, — de donner la présidence d'honneur à tous les camarades poursuivis. Il présenta ensuite l'orateur.

RAPPOPORT parla pendant environ 1 h. 30. Il fit l'historique de la Commune, du Socialisme en général et de la Révolution russe.

Il se dit partisan de la révolution sans illusion de sang, et opposa à ce sujet ses théories à celles des militaristes français.

Un ordre du jour fut ensuite voté par l'unanimité des assistants.

***

Aujourd'hui samedi, à 7 heures 30, aura lieu le grand concert-conférence, organisé par la section roubaisienne du Parti socialiste (S. F. I. O.), à la Coopérative « La Paix ».

Le député PRESSEMANE parlera de ce que fut la Commune, de ses causes et de ses résultats, de l'enseignement qu'il faut en tirer.

Plusieurs artistes renommés prêteront leur concours à cette fête, ainsi que la section des Jeunesses Socialistes.

Le concert sera terminé vers minuit. — Chaque membre du Parti a droit à deux places, qu'il peut se procurer au siège de son groupe.

DANS LES TRANSPORTS. — La Chambre syndicale «Union des Transports de Roubaix » invite tous les chauffeurs d'autos, camionneurs, emballeurs, déberdeurs, vidangeurs, charretiers et charbonniers à assister à la réunion générale qui aura lieu le dimanche 20 mars, à 10 h. du matin, au siège du syndicat, 43, rue de l'Alouette, à Roubaix. Ordre du jour : lecture des procès-verbaux; procès en cours; chômage; causerie par le camarade France; La carte confédérale sera exigée à l'entrée.

Le secrétaire, LORTHIOIS.

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal de Roubaix se réunira aujourd'hui samedi, à 11 heures 30 du matin, à l'Hôtel de Ville, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour qui voici : Communications et propositions de l'administration. — 1. Première session extraordinaire de 1921 ; Ouverture : Election du secrétaire. — 2. Procès-verbal de la séance du 10 février 1921 : approbation. — 3. Assistance publique ; secours aux chômeurs ; troisième subside au Bureau de Bienfaisance. — 4. Cantonniers, voirie, place de la Gare ; déplacement du kiosque abri de la Compagnie des tramways de Roubaix-Tourcoing ; enquête d'utilité publique ; avis du Conseil municipal. — 5. Régions dévastées ; reconstruction ; exposé du programme de la C. G. T. ; réunion du 21 mars 1921 à Paris ; Délégation d'un Conseiller municipal ; nomination.

LES VOLS

Une boîte contenant 209 francs a été volée hier au domicile des époux Stévenart, 61, rue Daubenton.

— La nuit, des malfaiteurs ont fracturé la vitrine extérieure de la bijouterie de M. Masquelier, 47, Grande-Rue, et ont dérobé 2 bracelets, 4 colliers, une parure de chemise, le « Fix », et 3 hochets en argent, d'une valeur totale de 290 francs.

— M. Adrian Rouzé, demeurant rue Jeuthroz, n. 219, à Roubaix, a port plainte pour vol de sa bicyclette commis hier, vers 2 heures, en face de la Maison des œuvres, rue du Vieil-Abreuvoir.

FEDERATION INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE

L'assemblée générale annuelle de la Fédération industrielle et commerciale de Roubaix-Tourcoing, aura lieu cet après-midi, à 2 h. 30, dans la salle des ventes publiques, rue de l'Hôtel-de-Ville, 3.

EXERCICE MUSICAL AU CONSERVATOIRE

Un exercice musical aura lieu demain dimanche, à 11 heures précises du matin, salle Pierre Destombes, au Conservatoire.

# TOURCOING

Pour L'ANNIVERSAIRE de la COMMUNE

Demain dimanche, à 6 heures du soir, un concert-conférence sera donné à la Maison du Peuple, 105, rue de la Cité, pour fêter l'anniversaire de la Commune. L'entrée en est réservée aux membres du Parti socialiste (S. F. I. C.), et à leurs familles.

Nous savons, d'autre part, que le dimanche 27 courant, une conférence aura lieu à la Maison du Peuple, avec le concours assuré de Marcelle Capy et de Brizon.

Nous en reparlerons.

VOL A LA GARE

Trois kilos de confiserie ont été volés en gare de Tourcoing hier. Une enquête est ouverte.

# LILLE

## L'affaire des sacs à terre

### Toujours des témoins qui déposent

Dans l'après-midi d'hier M. Gobert, juge d'instruction, a interrogé deux témoins dans l'affaire Lévy, MM. Bauer et Bloch. L'interrogatoire n'a pas duré moins de plusieurs heures. Rien n'a transpiré de cette double déposition.

MM. Crépin et Tesse ont été entendus à nouveau d'autre part.

D'une façon générale, on croit que l'instruction sera close demain.

TAMPONNÉ PAR UN TRAMWAY

Jeudi, vers 10 heures du soir, un docteur était réquisitionné pour donner des soins à M. Vierdonck Jean, 53 ans, contremaître, demeurant 12, rue du Maréchal-Mortier.

Le praticien releva une fracture de côte. Selon les dires de M. Verdonck, il aurait été tamponné sur le territoire d'Hellemmes par un car G, et la blessure qu'il porte serait le résultat de cet accident.

La police a ouvert une enquête sur cette affaire.